



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 19/2020

Vevey, le 3 décembre 2020

Ne pas diffuser
**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal des jeudis 3 et 10 décembre 2020**

Réponse conjointe aux interpellations de Monsieur Patrick Bertschy, au nom du groupe PLR Vevey, "Provisoire ou définitif, où en est-on ?" et Monsieur Bastien Schobinger, au nom du groupe UDC, "Réaménagement de la Place du Marché et compensation des places de stationnement voiture"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les interpellations susmentionnées ont été déposées lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020. Les deux interpellations possédant les mêmes thématiques, il a été proposé d'y répondre conjointement par écrit. Une prolongation du délai réglementaire à la séance du Conseil du 3 décembre a été accordée.

Contexte

En date du 28 octobre 2020, deux projets de réaménagement d'espaces publics sont posés à l'enquête : le réaménagement de la Place du Marché et le réaménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau. Ces projets, qui permettront une nette amélioration de la qualité de vie des Veveysans et de l'expérience pour ses visiteurs, nécessitent la suppression d'un certain nombre de places de parc publiques au centre-ville de Vevey. En effet, sans la suppression de ces places, les projets de réaménagement comme prévu et souhaité ne peuvent avoir lieu.

Dans ce contexte, Messieurs Patrick Bertschy et Bastien Schobinger demandent à la Municipalité des comptes quant à la suppression des places sur le domaine public veveysan.

Lors de la phase transitoire du parking de la Place du Marché, en octobre 2019, l'exercice avait d'ailleurs été fait à destination de la SIC. La présentation faite aux représentants des commerçants est jointe à la présente réponse. Elle permet d'illustrer une partie du bilan.

Afin de répondre aux interpellations, un tableau récapitulatif indiquant les suppressions et les créations de places de stationnement selon les cadrans et les rues se trouve en annexe. Ce tableau indique également la création et la suppression de places deux roues motorisées, de places vélos, de places cars, de place Mobility et du nombre de vélos en libre-service développé en 5 ans. La suppression des places de stationnement doit être mise en perspective avec les gains pour les autres usagers de l'espace public.

En effet, il est utile de préciser qu'une place de parc supprimée permet à 8 cyclistes ou 5 motos

de se parquer et que la création d'une place Mobility remplace 10 places de stationnement compte tenu de sa mutualisation. De même, bien que la question de la durée de stationnement ne soit pas abordée par les interpellateurs, il faut également rappeler l'influence de la réduction des temps de stationnement sur sa fréquentation. Par exemple, une réduction de 11h à 3h comme cela a été réalisé sur les avenues de Blonay et Gilamont, a augmenté de 3 à 4 fois le nombre de véhicules stationnés.

Il est également rappelé que le plan directeur du stationnement validé par le Conseil communal en novembre 2018 indique que l'offre en stationnement répond dans l'ensemble à la demande. Des places de stationnement sont toujours disponibles et en quantité non-négligeable : Près de 1'000 places sont disponibles en tout temps à l'échelle du territoire communal et notamment au Centre-Ville (200 places) en semaine. En soirée de semaine (19h-21h) et le samedi matin, les places de stationnement sur voirie sont fortement utilisées dans le secteur centre, mais d'importantes réserves de capacité sont disponibles, notamment en ouvrage (par exemple parking Vielle-Ville).

Pour rappel, la Municipalité puis le Conseil communal ont déclaré l'urgence climatique. La Municipalité s'est engagée à prioriser tous les objets directement en lien avec la réduction des impacts liés aux changements climatiques et à choisir les alternatives préservant le climat pour tous projets, achats ou dépenses. Ces projets de réaménagement de l'espace public et la politique publique du stationnement entrent parfaitement dans ce cadre.

Réponse aux questions de P. Bertschy

1. *Combien et dans quelles rues avez-vous supprimé des places de parcs provisoirement depuis le début de la législature ?*

En se référant à l'annexe qui détaille le mouvement des places de stationnement selon les rues, près de **66 places ont été supprimées de manière provisoire**.

Ces suppressions provisoires sont liées à la période sanitaire que nous sommes en train de vivre. En effet, à la sortie du semi-confinement, la Municipalité a souhaité mettre en œuvre immédiatement des mesures permettant de libérer de l'espace sur les lieux fréquentés comme les quais et le secteur de la Vieille-Ville afin de garantir la distanciation sociale et faciliter l'usage de la mobilité douce. Le risque d'un report modal vers la voiture pose les questions du maintien d'une bonne qualité de vie dans les quartiers et de la préservation d'un espace suffisant pour les modes de transport alternatifs préconisés (mobilité douce : vélo, marche, etc.).

Ces mesures provisoires sont effectives jusqu'à fin mai 2021 et certaines d'entre elles font l'objet de discussions avec les commerçants pour aller dans le sens d'une pérennisation.

2. *Combien et dans quelles rues avez-vous supprimé des places de parcs définitivement depuis le début de la législature ?*

En se référant à l'annexe qui détaille le mouvement des places de stationnement selon les rues, 235 places - disponibles du lundi au vendredi et les dimanches - ont été supprimées.

Il est important de mettre ces nombres en perspective. En effet, si 235 places ont été supprimées, 205 places ont été créées ramenant **la suppression totale des places de parc à 30 places de stationnement sur 5 ans**. Ce chiffre est d'ailleurs réduit à zéro suppression les jours de marché et les dimanches. En effet, les samedis, des places temporaires sont créées pour le marché et le dimanche le parking Manor est ouvert offrant un réservoir de 375 places supplémentaires.

Ces modifications ont permis de créer des parkings pour les deux-roues (vélos et motos), des pistes cyclables, des aménagements dans les zones 30Km/h, des piétonnisations de rues et des

réaménagements de l'espace public.

En effet, comme indiqué en préambule, la suppression de place de stationnement est nécessaire pour les projets de réaménagements souhaités par la Municipalité et donc pour la création d'espaces consacrés aux piétons et aux mobilités douces qui favorisent le lien social et permettent une meilleure qualité de vie.

3. Combien et dans quelles rues prévoyez-vous la suppression de places de parcs provisoirement ou définitivement jusqu'à la fin de la législature ?

L'annexe détaille globalement l'ensemble des suppressions de places de parcs provisoires ou définitives qui sont prévues jusqu'à la fin de la législature. Certaines mesures sont listées comme étant à l'étude et la majorité d'entre elles seront réalisées sous la prochaine législature.

De même, comme indiqué ci-dessus, les suppressions de places de parc doivent être mises en perspectives, car elles permettent d'une part de développer et encourager le report modal et d'autre part, de développer les projets de réaménagement de la Commune.

4. Combien et dans quelles rues avez-vous créé des places de parcs provisoirement ou définitivement depuis le début de la législature ?

En se référant au tableau en annexe, **205 nouvelles places définitives** disponibles du lundi au vendredi ont été créées. Ce chiffre est augmenté les jours de marché avec la création de places temporaires et le dimanche avec l'ouverture du parking Manor. Pour rappel, en 2018 une convention avec le parking Manor a permis, en plus de la création de 64 places supplémentaires dans le parking, de le rendre accessible aux automobilistes 7 jours sur 7 et 24h/24. Pour rappel, le parking Manor n'était pas ouvert le dimanche et la nuit.

Il y a toutefois un autre type de places de stationnement qui ont été créées et qu'il est souhaitable de mettre en avant : les places pour les motos et les vélos. En effet, sur 5 ans, près de **317 places motos** et **484 places sécurisées pour les vélos** ont été créées sur le territoire communal. De même, 5 places mobility et 2 places cars ont été créés sur le domaine public et 11 stations de vélos en libre-service sont à disposition.

5. A combien avez-vous calculé les pertes de recettes pour notre commune ?

Le décompte annuel des recettes pour le parking Vieille-Ville et les places de stationnement sur le domaine public depuis 2015 se trouve sur le tableau ci-dessous.

| Année | Recettes parking Vieille-Ville (CHF) | Recette stationnement domaine public (CHF) | Total (CHF) |
|----------------|--------------------------------------|--|-------------|
| 2015 | 523'528.- | 2'425'978.- | 2'949'506.- |
| 2016 | 587'656.- | 2'919'981.- | 3'507'637.- |
| 2017 | 714'431.- | 3'219'158.- | 3'933'589.- |
| 2018 | 795'697.- | 3'455'749.- | 4'251'446.- |
| 2019 | 936'509.- | 2'099'879.- 1'517'000.- (convention FDV 2019) | 4'553'388.- |
| 2020 (jusqu'en | 414'925.- | 1'746'911.- | 2'161'836.- |

| | | | |
|------------|--|--|--|
| septembre) | | | |
|------------|--|--|--|

Il est à noter qu'un comparatif des pertes ou gains de recettes pour les places de stationnement n'est pas représentatif pour ces trois dernières années.

En effet, en mai 2017, une nouvelle tarification pour les places de stationnement a été introduite. Aussi, une comparaison entre 2016 et 2017 n'est pas représentative. En 2018 et 2019, la Ville de Vevey a accueilli la Fête des Vignerons rendant un comparatif des recettes non représentatif. En 2020, la situation sanitaire et la gratuité des places a également faussé les recettes des places de parc notamment avec la gratuité des places sur le domaine public et la gratuité de la première heure de stationnement au parking Vieille-Ville. Pour ces raisons, il n'est pas possible de réaliser des comparatifs entre les différentes années et donc d'évaluer des « pertes » ou des « gains » de manière significative.

6. Ou en est l'étude du parking souterrain prévu derrière la gare ? d'ailleurs est-il toujours d'actualité...

La Municipalité poursuit le projet et la réalisation du parking derrière la Gare. Les bureaux actuellement porteurs du projet (Bauart SA et Maître Carré Sàrl) ont été mandatés afin de rédiger un cahier des charges pour organiser un appel d'offres à investisseur et entreprise totale. Les travaux devraient débuter en 2024.

7. Où en est l'étude du parking souterrain prévu derrière à Entre-deux-Villes ? d'ailleurs est-il toujours d'actualité...

Le parking d'Entre-deux-Villes est toujours d'actualité. Il fait partie des mesures communales en matière de mobilité, notamment du Plan directeur du stationnement, visant à favoriser la réduction de l'espace dédié au stationnement sur les espaces publics (Centre-Ville, Quai Perdonnet et Est de la Ville) en vue de leur réaménagement. La réalisation du parking Gare Centre est considérée comme prioritaire sur le parking Entre-Deux-Villes.

Pour rappel, sur le plan de l'exploitation, il s'agit d'orienter les clients avec abonnements sur le parking d'Entre-Deux-Villes afin de réserver celui de la Vieille Ville, idéalement centré, aux clients de courte durée.

Le projet du parking d'Entre-Deux-Villes a été mis en veille suite à la décision du Conseil communal dans sa séance du 23 juin 2016. Lors de cette séance le débat sur le préavis 20/2016 a amené au vote sur des conclusions amendées en décidant d'adopter le rapport de minorité déposé par deux membres de la commission pour une étude préliminaire portant sur la situation actuelle, les besoins prévisibles en place de parc en fonction du PMU et une étude comparative sur les réalisations possibles futures. Cela a mené à la conception d'un plan directeur du stationnement validé en novembre 2018 par le Conseil communal.

A cette date le projet de parking d'Entre-Deux-Villes était très avancé (Préavis 20/2016 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 200'000.- pour le projet de construction d'un parking souterrain et l'aménagement de l'espace public à Entre-Deux-Villes »). L'appel d'offres d'investisseurs a permis de retenir une société finançant, construisant et exploitant le parking selon les modalités fixées par la commune.

La mise à disposition du terrain est prévue moyennant une redevance à la commune. Hormis le parking estimé à 20,5 millions pour 330 pl, l'investisseur finance et réalise l'aménagement du carrefour de la RC 780 et de l'espace public d'entrée de ville situé entre le lac et la route cantonale. Le coût global était estimé à CHF 27,4 millions par la société de projet lauréate qui se

chargeait également de l'obtention des autorisations de construire. Le calendrier initial prévoyait une mise en service du parking en 2019 avant la Fête des Vignerons.

Réponse aux questions de M. Bastien Schobinger

1. La Municipalité compte-t-elle compenser les places de stationnement supprimées entre le projet et la mise à l'enquête de la Place du Marché (68 places) ? Si oui, où ?

Pour rappel, lors du concours, c'est bien une jauge de zéro à 200 places de stationnement qui avait été donnée aux participants. Le nombre de 200 places avait été utilisé comme élément de comparaison entre les différents projets.

Suivant les recommandations du jury, le projet a évolué depuis 2017. En effet, initialement, le projet lauréat n'accordait pas la même attention entre la frange Ouest et la frange Est de la Place : la zone d'activité était clairement priorisée à l'Est. La dynamisation et le développement des activités de ces dernières années sur la frange Ouest ont nécessité de reconsidérer le projet en mettant sur un pied d'égalité les deux franges. Ainsi une partie du stationnement prévue par le projet lauréat sur l'Ouest de la place a été transformé en un espace privilégiant les activités commerciales ouvertes sur l'espace public, les terrasses, la détente et les plantations.

De plus, il n'était pas envisageable de diminuer la zone de mobilité douce ou d'impacter le marché occupant la partie Est de la place ou de supprimer des places de stationnement les jours de marché.

Afin de sécuriser les piétons, il n'était également pas question de supprimer les deux traversées piétonnes prévues à travers la zone de stationnement.

En conséquence, le choix s'est porté sur un parking simple, clair et fonctionnel, de 150 places, répondant à tous les critères énoncés précédemment. La Municipalité peut comprendre l'appréhension de ce nouveau chiffre. Toutefois, elle est persuadée que les plus-values apportées par ce projet d'espace public vont considérablement augmenter l'attrait et l'image de la place et ainsi largement compenser ces places.

Dans le cadre du réaménagement de la Place du Marché, la Municipalité poursuit le projet et la réalisation du parking derrière la Gare. Entre le début du chantier du réaménagement de la Place du Marché et celui de parking Gare Centre, la Municipalité examinera des solutions alternatives à la réduction du nombre de places sur la Place du Marché. Toutefois, une telle compensation ne peut pas toujours se faire à l'endroit même de la suppression.

2. La Municipalité compte-t-elle poursuivre le projet et la réalisation du parking derrière la gare ? Si oui, dans quels délais ? Si non, a-t-elle un plan B comme l'agrandissement du parking Vieille-Ville sous la route cantonale ou la réalisation d'un parking à l'Avenue de Blonay ?

La Municipalité poursuit le projet et la réalisation du parking derrière la Gare (cf. réponse à question 6 de Bertschy)

L'agrandissement du parking Vieille-Ville sous la route cantonale ou la réalisation d'un parking à l'Avenue de Blonay n'est pas envisagé. Pour rappel, la variante du parking de Blonay avait été écartée dans le cadre du plan directeur du stationnement. De même, un « nettoyage » des abonnés du parking de la Vieille-Ville ou la création du parking à Entre-Deux-Villes est d'abord souhaitable avant d'imaginer la création d'un parking sous la route cantonale.

3. Comme l'avenue Paul-Ceresole va être mise en sens monodirectionnel montant, la Municipalité étudie-t-elle la possibilité de mettre des places en épi dans cette rue pour compenser une partie des places supprimées ?

Pour le moment, le projet de réaménagement de la Place du Marché ne prévoit pas de sens unique sur l'Av. Paul Ceresole. Toutefois, si elle devait devenir un sens unique, la possibilité de mettre des places en épi sera étudiée.

Conclusion

Au vu de ces éléments, la Municipalité constate que le bilan chiffré des places de stationnement TIM est dans l'ensemble très positif. La suppression des places de stationnement devant être mise en perspective avec les gains obtenus pour les autres usagers de l'espace public.

Le réaménagement de la Place du Marché est un projet majeur, une opportunité unique et un atout pour la Ville de Vevey de voir son attractivité et la qualité de vie de ses habitants augmenter. Son parking de 150 places est clair et fonctionnel et permet aux franges Est et Ouest de se développer de manière similaire.

La régulation du stationnement est un levier essentiel des politiques d'aménagement de l'espace public urbain. Aussi, la compensation systématique de places de parc n'est pas envisagée. Cela étant, la Municipalité tente à chaque fois que c'est possible de trouver des alternatives en cas de suppression de place de stationnement comme le démontre le bilan ci-joint.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le, 23 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

Annexes:

- Décompte des places de stationnement 2015-2020
- Evolution du stationnement Place du Marché
- Présentation réalisée à la SIC en octobre 2019

Situation du stationnement de 2015 - 2020

| Secteur Sud Ouest / Plan-Dessous | Descriptifs de la modification | Date |
|---|---|------|
| Avenue de Savoie | Vélos libre-service + Motos | 2015 |
| Piscine Vevey Corseaux Plage et parking Eni | 65 places gratuites deviennent payantes | 2016 |
| Rue de la Byronne | Suppression d'une place TIM pour la création d'une zone 2 roues | 2018 |
| Avenue Nestlé | Création | 2019 |
| Avenue Nestlé | Places temporaires (samedi et manifestation) | 2019 |
| Quai Ernest Ansermet | Création (samedi et manifestation uniquement) | 2019 |
| Rue des Jardins | Suppression d'une place TIM pour la création d'une zone 2 roues | 2020 |

| Secteur Gare / Saint-Antoine | Descriptifs de la modification | Date |
|--------------------------------|---|------|
| Avenue Gustave Coindet | Nouvelles places de stationnement | 2015 |
| Quai de la Veveyse | Nouveaux parking 2 roues Manor | 2015 |
| Rue de Moulins Sud | Création d'un e zone de stationnement 2 roues | 2016 |
| Bike and Rail | Création d'un B+R (sur parcelle CFF) | 2016 |
| Quai de l'Arabie | Nouvelles places de stationnement | 2017 |
| Rue Aimé Steinlen | Nouvelles places de stationnement | 2017 |
| Vélostation | Nouvelles places de stationnement (24/24 7/7) | 2017 |
| Parking en ouvrage Manor | Nouvelles places de stationnement (24/24 7/7) | 2018 |
| Parking de la poste | Création de deux places Mobility | 2018 |
| Parking en ouvrage Gare centre | Ex Parking Nest | 2019 |
| Parking de la poste | Création d'une place Mobility | 2020 |

| Secteur Sud-Est / Place du Marché et vieille ville | Descriptifs de la modification | Date |
|--|---|------|
| Rue Collet | Piste cyclable | 2016 |
| Rue du Torrent | Aménagement 30 km/h | 2016 |
| Rue du Clos | Places de cars | 2016 |
| Rue des Communaux | Création de places pour vélos | 2016 |
| Place de l'Ancien port | Création d'une place PMR | 2018 |
| Place du Marché | Projet transitoire 2019/ Voir les remarques ** | 2019 |
| Tour de l'Horloge et Oséo | Vélos libre-service | 2019 |
| Rue Jean-Jacques Rousseau | Réaménagement | 2020 |
| Rue de la Clergère | En cours de réalisation | 2020 |
| Rue des Deux Marchés et rue du Conseil | Modification et création de place de stationnements 2 roues | 2020 |
| Rue de l'Oyonne | Création d'une place Mobility | 2020 |

| Secteur Nord Ouest / Plan-Dessus | Descriptifs de la modification | Date |
|----------------------------------|---|------|
| Secteur Moulins de la Veveyse | Rétrocession au DP des 3 passages | 2015 |
| Migros 2 gares | Vélos libre-service | 2015 |
| Rue des Moulins | Création d'une place Mobility | 2016 |
| Avenue de Gilamont | Tusa 1 - Création de places TIM | 2016 |
| Avenue de Gilamont | Création de places Tim à la hauteur de Gilamont 44 | 2016 |
| Avenue de Gilamont | ASR - Ajout et suppression de places de stationnements Tusa | 2016 |
| Chaussée de la Guingette | Piétonnisation | 2016 |
| Rue du Nord | Piétonnisation | 2017 |
| Avenue de Gilamont | Tusa 2 - En cours de réalisation | 2020 |

| Secteur Nord Est - Charmontey | Descriptifs de la modification | Date |
|-------------------------------|---|------|
| Major Davel | Nouvelles places temporaires (samedi et manifestation uniquement) | 2019 |

| Totaux 5 secteurs | Création | Suppression |
|-------------------|----------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|
| | 205 | 235 | 210 | 100 | 290 | 100 | 580 | 235 | 317 | 0 | 484 | 0 |

Remarques
 ** Un retraçage du stationnement sur la Place du marché après la Fête des vignerons aux normes VSS aurait obligatoirement nécessité la suppression de 30 places
 ** Voir le tableau explicatif " Evolution du stationnement sur la Place du Marché les jours de marché "

| Création | Suppression |
|----------|-------------|
| G | G |
| P | P |
| M | M |
| PR | PR |

| Période 2015 - 2020 Situation lundi, mercredi, jeudi, et vendredi / le jour | TIM | | Période 2015 - 2020 Situation le mardi le jour | TIM | | Période 2015 - 2020 Situation le samedi le jour | TIM | | Période 2015 - 2020 Situation le dimanche et la nuit 7/7 | TIM | | Période 2015 - 2020 Situation 7/7 et 24/24 | | Motos ou vélos (sans arceaux) | | Vélos et cargo (avec arceaux) | | Station de vélos en libre service | | Mobility | | Cars | |
|--|----------|-------------|--|----------|-------------|---|----------|-------------|--|----------|-------------|---|-------------|-------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|-----------------------------------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|
| | Création | Suppression | | Création | Suppression | | Création | Suppression | | Création | Suppression | Création | Suppression | Création | Suppression | Création | Suppression | Création | Suppression | Création | Suppression | Création | Suppression |
| 40 | 2 | 40 | 27 | 50 | 27 | 40 | 2 | 40 | 0 | 16 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 10 | 14 | 10 | 14 | 10 | 14 | 10 | 14 | 30 | 60 | 60 | 50 | 40 | 130 | 2 | 1 | 130 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | |
| 2 | 7 | 2 | 7 | 2 | 7 | 2 | 7 | 12 | 48 | 33 | 33 | 2 | 51 | 1 | 45 | 132 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| 26 | 1 | 26 | 1 | 26 | 1 | 26 | 1 | 94 | 1 | 1 | 1 | 8 | 16 | 102 | 16 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 70 | | 70 | | 70 | | 70 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 205 | 235 | 210 | 100 | 290 | 100 | 580 | 235 | 317 | 0 | 484 | 0 | 4 | 0 | 5 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| | -30 | 110 | | 190 | | 345 | | 317 | | 484 | | 4 | | 5 | | 2 | | | | 2 | | | |

Mesures COVID 2020 / Mesures à l'étude et publiées / Mesures à l'étude non publiées

| Mesures Covid 2020 - En consultation pour prolongement provisoire jusqu'en mai 2021 (publiées le 17 novembre 2020) | | |
|--|--|------|
| Rue des Deux Marchés et rue du Conseil | Piétonnisation - Mesures temporaires Covid | 2020 |
| Quai Perdonnet Ouest | Piétonnisation - Mesures temporaires Covid | 2020 |
| Quai Perdonnet Est et rue de l'Hôtel de Ville | Piétonnisation - Mesures temporaires Covid | 2020 |
| Rue du Centre et Place de l'Ancien Port | Piétonnisation - Mesures temporaires Covid | 2020 |
| Rue de l'Ancienne Monerese | Piétonnisation - Mesures temporaires Covid | 2020 |

Mesures Covid 2020 - En consultation pour prolongement provisoire jusqu'en mai 2021

| Mesures à l'étude / publiées | | |
|--------------------------------------|-----------|------|
| Place du Marché - Réaménagement 2024 | En projet | 2024 |
| Parking en ouvrage Gare centre | En projet | 2024 |

Mesures à l'étude publiées

Mesures à l'étude / Non publiée

| | | |
|--|---|------|
| Parking CEPV | Stationnement pour les marchands du marché | |
| Réorganisation du stationnement de Plan Dessus | Parkings mutualisés liés aux PA Nestlé, parking mutualisé Entepôts, Avenue Reller | |
| Parking Entre-deux-villes | Projet | |
| Rue des Deux Marchés et rue du Conseil | Piétonnisation - pérennisation des mesures provisoires | 2021 |
| Quai Perdonnet Ouest | Piétonnisation - pérennisation des mesures provisoires | 2021 |
| Quai Perdonnet Est et rue de l'Hôtel de Ville | Piétonnisation | |

| Situation lu, me, je, ve | Situation le mardi | Situation le samedi | Situation le dimanche |
|--------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| 6 | 6 | 6 | 6 |
| 18 | 18 | 18 | |
| 15 | 15 | 15 | |
| 23 | 23 | 23 | 23 |
| 4 | 4 | 4 | 4 |

0 66 0 66 0 66 0 33

| Situation lu, me, je, ve | Situation le mardi | Situation le samedi | Situation le dimanche |
|--------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| 162 | 47 | 47 | 162 |
| 247 | 247 | 247 | 247 |

247 162 247 47 247 47 247 162

Evolution du stationnement sur la Place du Marché hors jours de marché

| | | Situation avant la Fête des vigneron 472 places* | Situation actuelle Projet transitoire 2019 312 places | Situation future Projet de réaménagement 2024 150 places |
|---|---------------------------------------|--|---|--|
| | | TIM | TIM | TIM |
| | | Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, sa, di | Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, sa, di | Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, sa, di |
| Lieu | Descriptifs de la modification | | | |
| Place du Marché | Nombre de places total | 472 | 312 | 150 |
| Bilan entre à la situation avant le Fête des vigneron et le projet transitoire 2019 ** | | | -160 | |
| Bilan entre le projet transitoire 2019 et le projet de réaménagement 2024 | | | | -162 |

Evolution du stationnement sur la Place du Marché les jours de marché

| | | Situation avant la Fête des vigneron 472 places* | Situation actuelle Projet transitoire 2019 312 places | Situation future Projet de réaménagement 2024 150 places |
|--|---|--|---|--|
| | | TIM | TIM | TIM |
| | | mardi et samedi | mardi et samedi | mardi et samedi |
| Lieu | Descriptifs de la modification | | | |
| Place du Marché | Nombre de places total | 472 | 312 | 150 |
| Place du Marché | Suppression temporaire de places pour permettre l'installation du marché étendu | 280 | 115 | 0 |
| Total de places de stationnement disponibles sur la Place du Marché les jours de marché | | 192 | 197 | 150 |
| Bilan entre à la situation avant le Fête des vigneron et le projet transitoire 2019 | | | 5 | |
| Bilan entre le projet transitoire 2019 et le projet de réaménagement 2024 | | | | -47 |

Remarque

* Un retraçage du stationnement sur la Place du marché après la Fête des vigneron aux normes VSS aurait obligatoirement nécessité la suppression de 30 places
* pour les compensations et les places temporaires - voir le tableau "Situation du stationnement de 2015 - 2020"

Légende

| | |
|---|-----------------------------|
|  | Temporaire (jour de marché) |
|  | Création (réalisée) |
|  | Suppression (réalisée) |
|  | Suppression (projetée) |



Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable

Place du Marché Phase transitoire

Situation AVANT FDV - du dimanche au vendredi

472 places TIM publiques

472 places standard et PMR / les places sont hors normes VSS

Le mardi, les marchands du marché sont stationnés sur la Place du Marché.

472

100 0 100 200 300 400 500 m



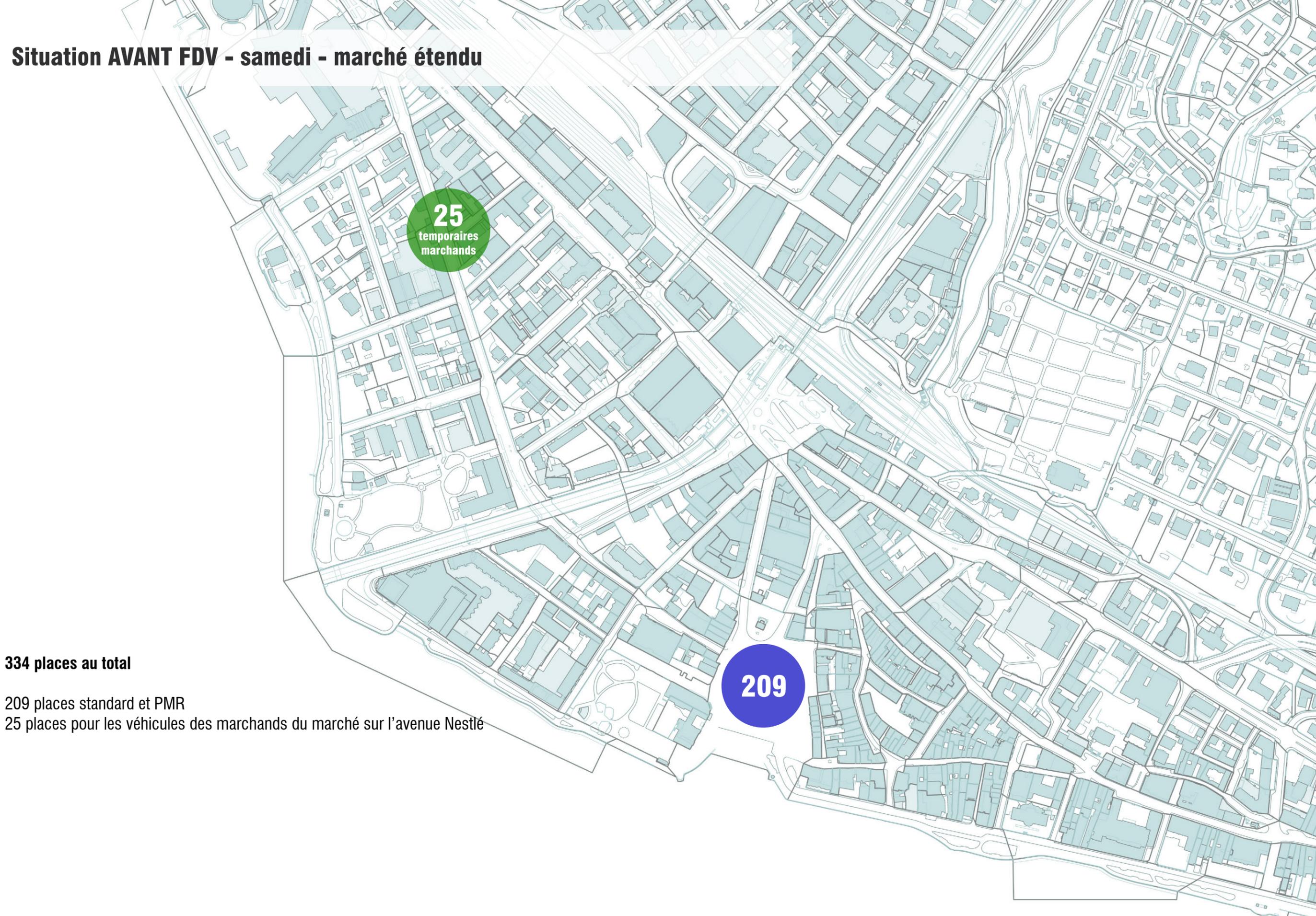
07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey



Situation AVANT FDV - samedi - marché étendu



334 places au total

209 places standard et PMR

25 places pour les véhicules des marchands du marché sur l'avenue Nestlé



07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey



Situation STATUS QUO mise au normes VSS - du dimanche au vendredi

442 places TIM publiques

442 places standard et PMR / les places sont aux normes VSS

Le mardi, les marchands du marchésont stationnés sur la Place du Marché.

442

100 0 100 200 300 400 500 m



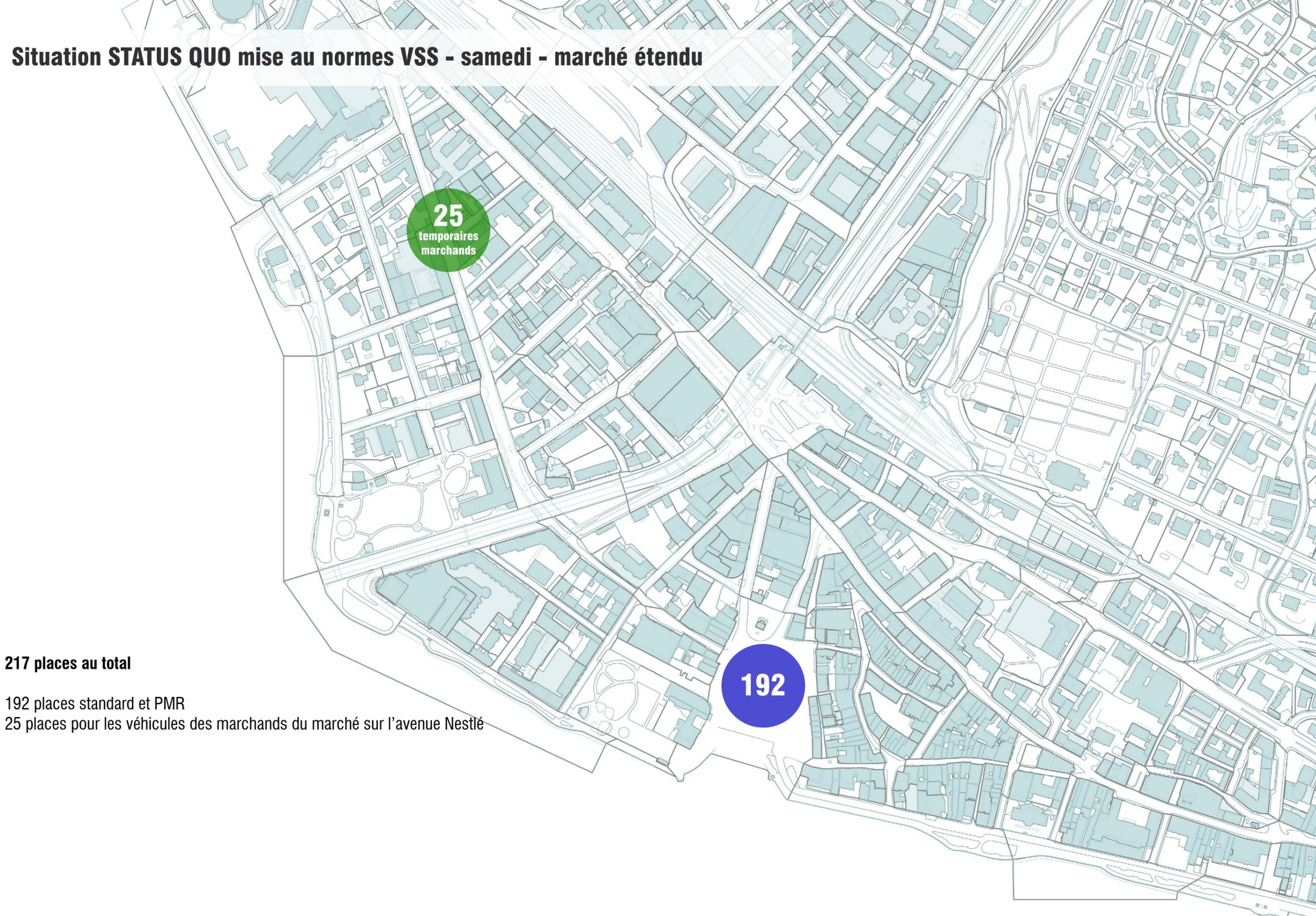
07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey



Situation STATUS QUO mise au normes VSS - samedi - marché étendu



217 places au total

192 places standard et PMR

25 places pour les véhicules des marchands du marché sur l'avenue Nestlé

100 0 100 200 300 400 500 m



07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey



PROJET TRANSITOIRE 312 places - du dimanche au vendredi

+12

+28

+64

+28
ex nest

312

444 places TIM publiques

- 312 places standard et PMR sur la Place du Marché
- + 64 nouvelles places parking Manor 24/24 - 7/7
- + 28 nouvelles places permanentes sur l'avenue Nestlé
- + 12 nouvelles places permanentes sur le quai Ernest Ansermet
- + 28 places publiques parking Ex-Nest

Le mardi, les marchands du marché sont stationnés sur la Place du Marché.

100 0 100 200 300 400 500 m



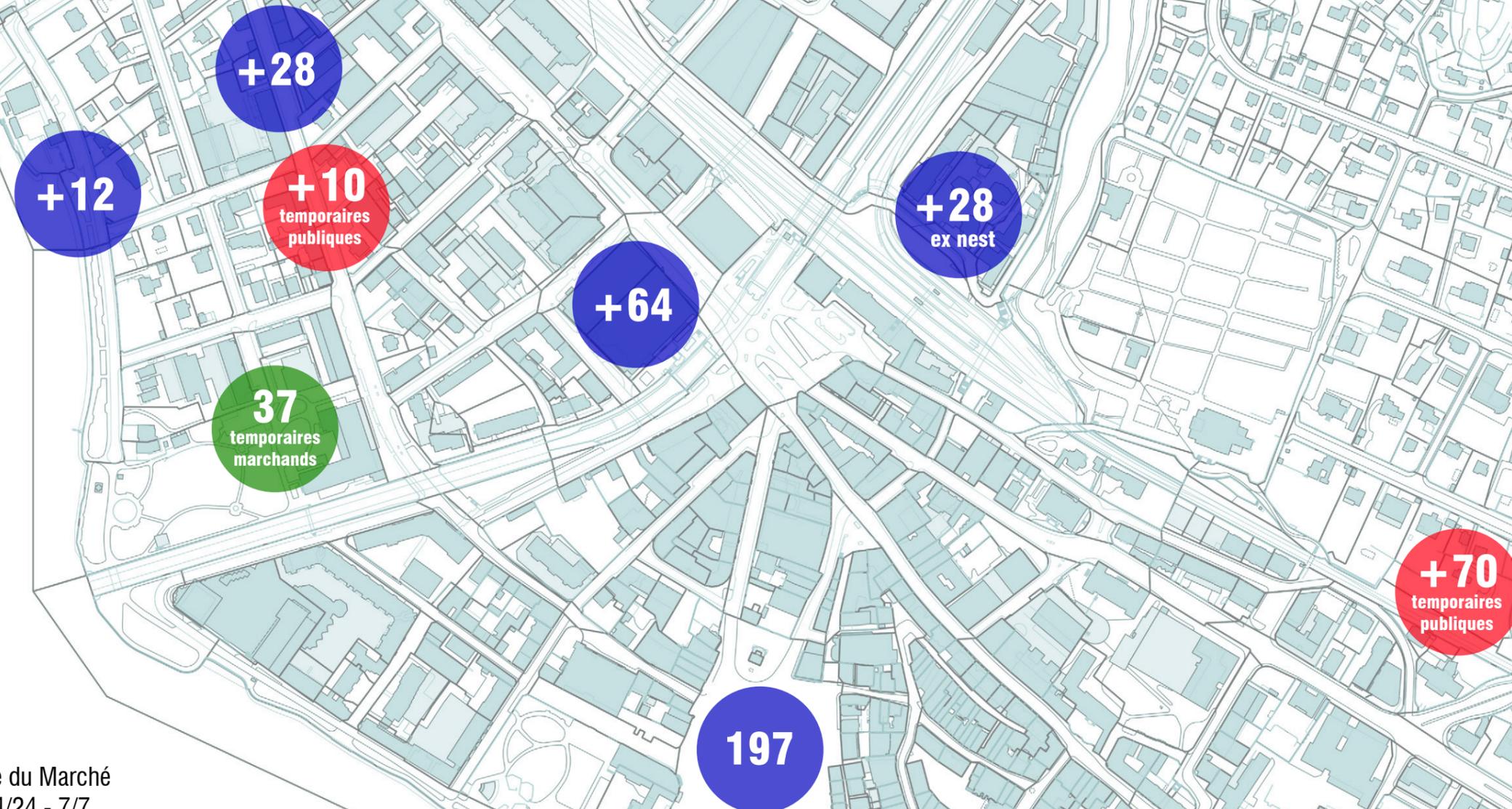
07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey



PROJET TRANSITOIRE 312 places - samedi - marché étendu



446 places au total

- 197 places standard et PMR sur la Place du Marché
- + 64 nouvelles places parking Manor 24/24 - 7/7
- + 28 nouvelles places permanentes sur l'avenue Nestlé
- + 12 nouvelles places permanentes sur le quai Ernest Ansermet
- + 28 places publiques parking Ex-Nest
- + 10 places temporaires sur l'avenue Nestlé
- + 70 places temporaires sur l'avenue Major Davel
- + 37 places temporaires sur le parking CEPV

100 0 100 200 300 400 500 m



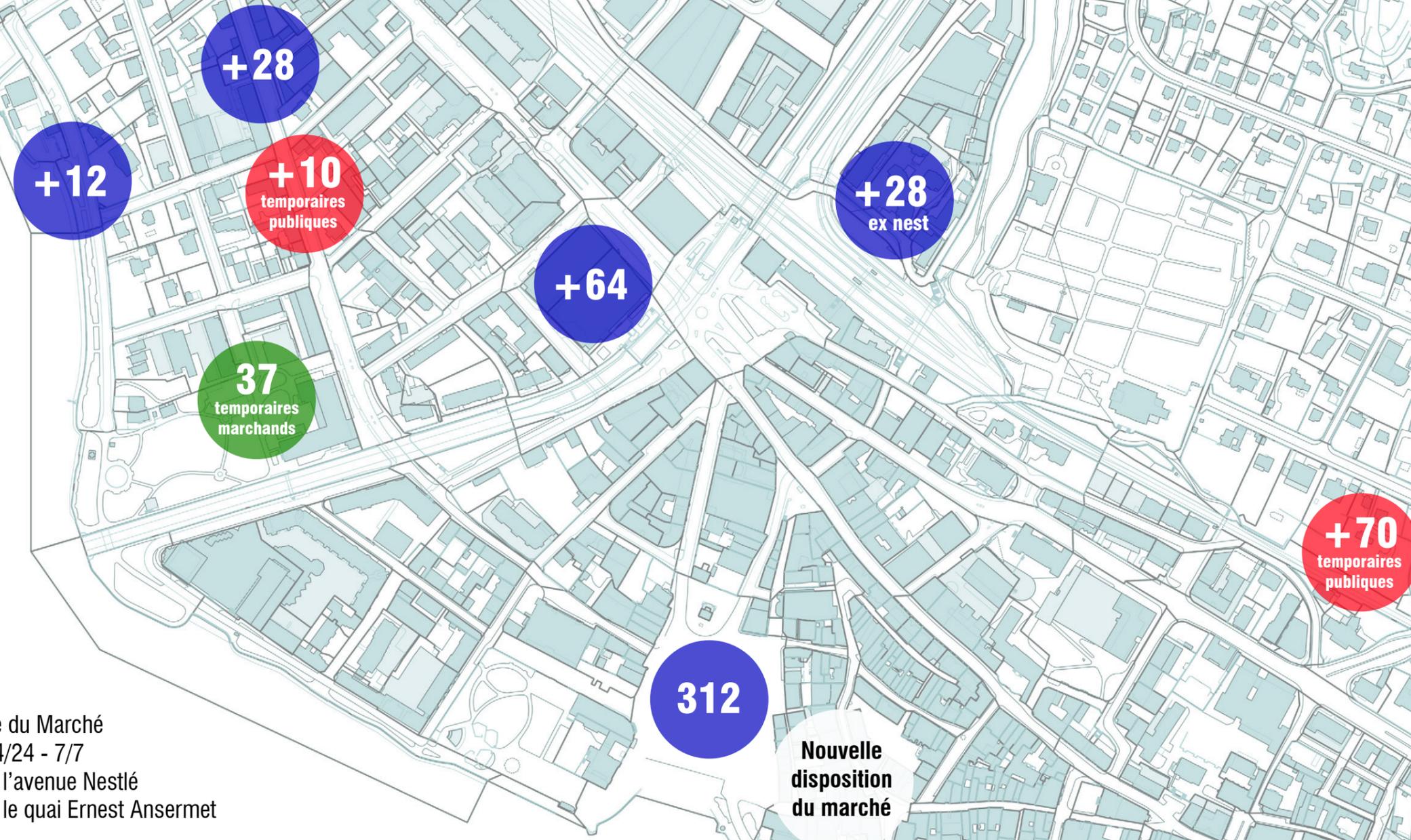
07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey



PROJET TRANSITOIRE 312 places - samedi - marché étendu - nouvelle disposition



561 places au total

- 312 places standard et PMR sur la Place du Marché
- + 64 nouvelles places parking Manor 24/24 - 7/7
- + 28 nouvelles places permanentes sur l'avenue Nestlé
- + 12 nouvelles places permanentes sur le quai Ernest Ansermet
- + 28 places publiques parking Ex-Nestlé
- + 10 places temporaires sur l'avenue Nestlé
- + 70 places temporaires sur l'avenue Major Davel
- + 37 places temporaires sur le parking CEPV

100 0 100 200 300 400 500 m



07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey

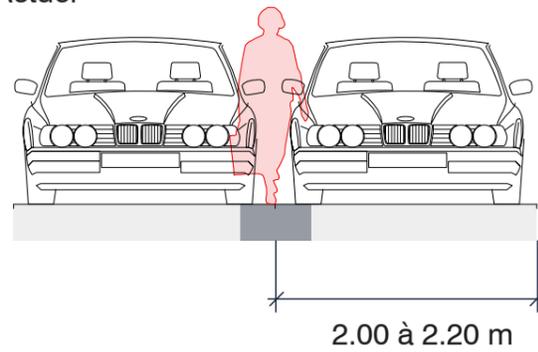


PROJET TRANSITOIRE 312 places - samedi - marché étendu - nouvelle disposition

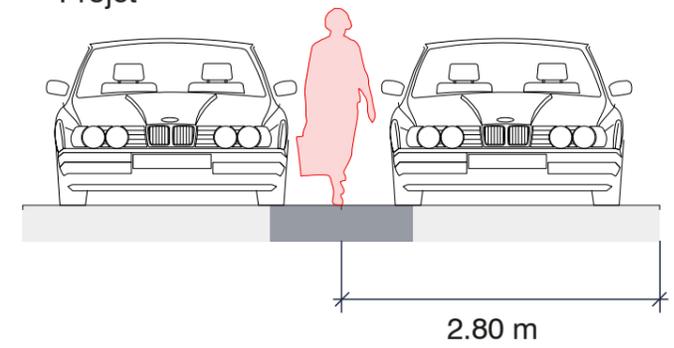


- Extension potentielle des terrasses
- Signalisation verticale

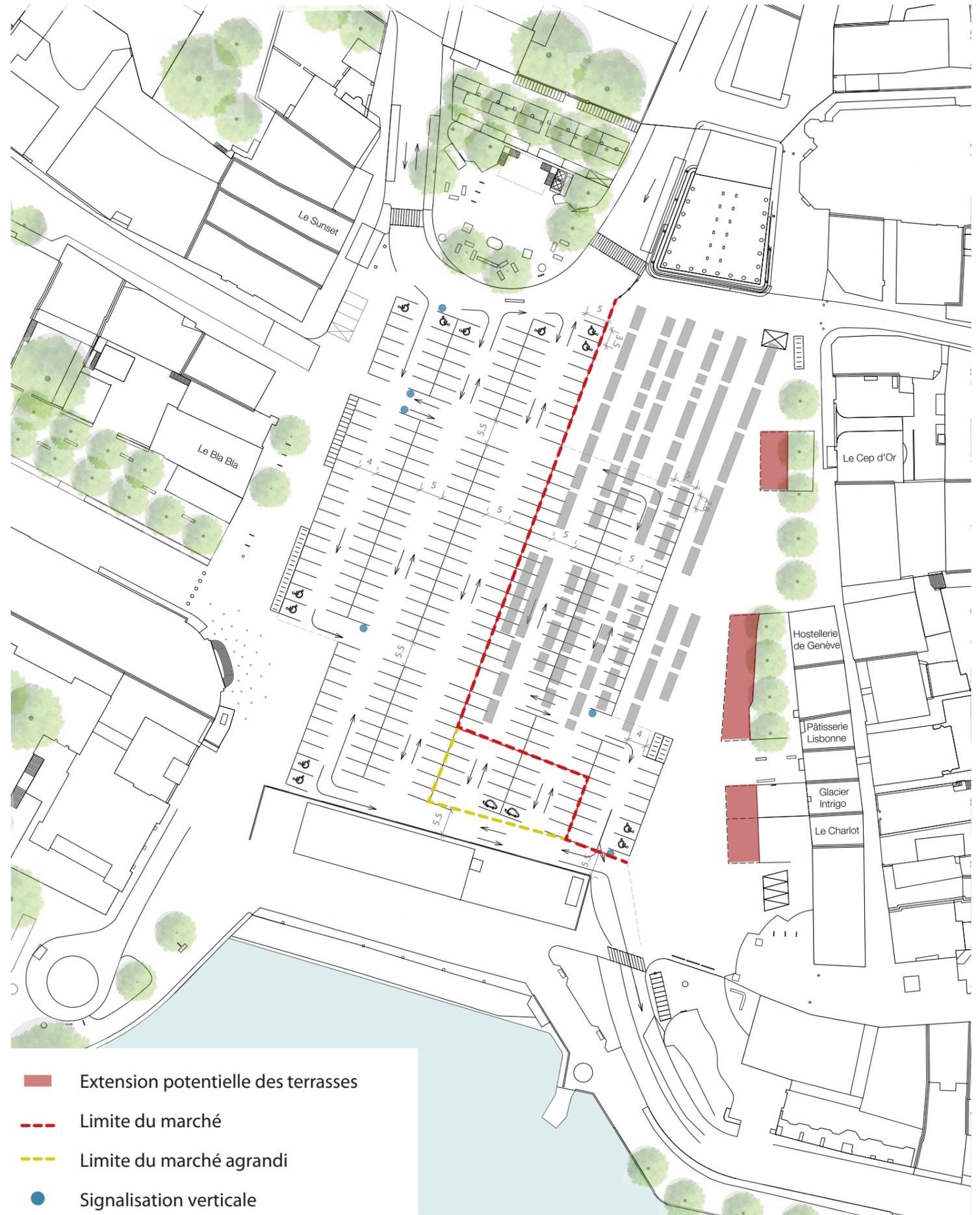
Actuel



Projet



PROJET TRANSITOIRE 312 places - samedi - marché - disposition actuelle



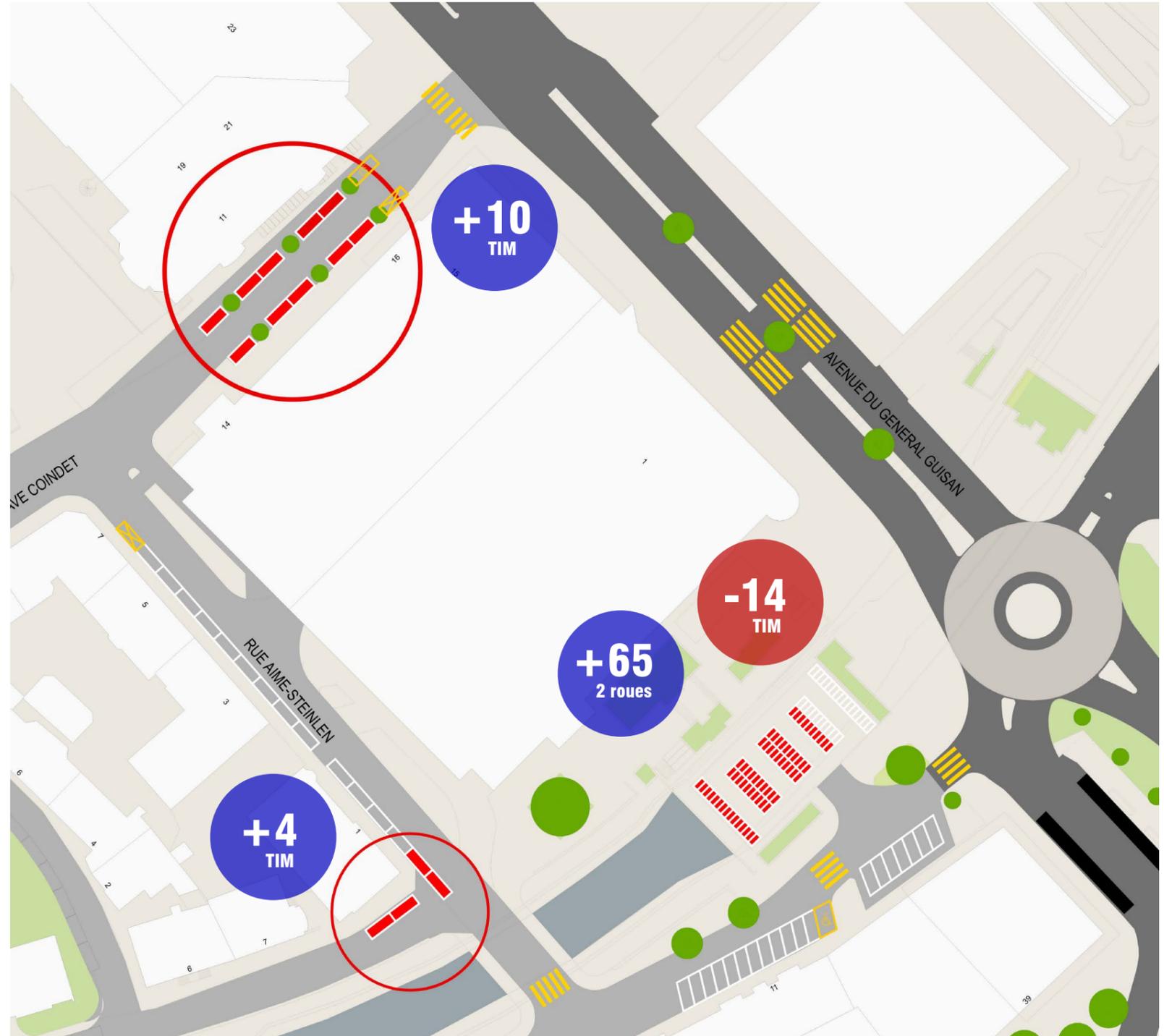
PROJET TRANSITOIRE 312 places - samedi - marché étendu - nouvelle disposition



- Limite du marché
- Signalisation verticale

A propos du parking extérieur Manor

- 14 places TIM ont été supprimées sur le parking au-dessus de la Veveyse
- 65 places 2 roues ont été créés sur le parking au-dessus de la Veveyse
- 4 places TIM ont été créées sur le parking sur Aimé Steinlen
- 10 places TIM ont été créées sur le parking sur Midi Coindet



07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey



Comparatif

| Période du dimanche au vendredi | Avant la FDV stationnement hors norme VSS | Selon le schéma avant la FDV Avec stationnement compatible VSS | Projet Transitoire |
|--|---|--|--------------------|
| Place du Marché | 472 | 442 | 312 |
| Manor Nouvelles places 24/24 7/7 | | | 64 |
| Avenue Nestlé Nouvelles places permanentes | | | 28 |
| Quai Ernest Ansermet Nouvelles places permanentes | | | 12 |
| Parking Ex-Nest | | | 28 |
| Total dimanche au vendredi | 472 | 442 | 444 |

| Samedi | Avant la FDV | Selon le schéma avant la FDV Avec stationnement compatible VSS | Projet Transitoire |
|--|--------------|--|--------------------|
| Place du Marché | 209 | 192 | 197 |
| Manor Nouvelles places 24/24 7/7 | | | +64 |
| Avenue Nestlé Nouvelles places permanentes | | | +28 |
| Quai Ernest Ansermet Nouvelles places permanentes | | | +12 |
| Parking Ex-Nest | | | +28 |
| Avenue Nestlé Places temporaires samedi | +25 | +25 | +10 |
| Avenue Major Davel Places temporaires | | | +70 |
| Parking CEPV pour les marchands du marché | | | +37 |
| Total samedi | 234 | 217 | 446 |



07 10 2019

Projet transitoire de la Place du Marché

Ville de Vevey
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
Rue du Simplon 16, Case postale
1800 Vevey

